

Le ministre dit qu'aux États-Unis on envisage actuellement la perception des frais de transport supplémentaires afin de couvrir le coût de ces installations et de leur entretien. Ce n'est pas du tout la même chose qu'exiger, sous prétexte que le service est à leur disposition, que tout avion survolant notre espace aérien paie des droits. Mise à part les impôts généraux dont les recettes sont affectées à nos routes, c'est exactement le principe qui régit l'exploitation de notre réseau routier. En d'autres termes, la sécurité aérienne d'un pays, comme la sécurité routière ou tout autre service public, incombe à l'ensemble de la population, à tous les contribuables, et pas seulement aux usagers, car les lignes aériennes et leurs passagers ne sont pas les seuls à bénéficier de l'installation et de l'exploitation de ces services.

Les personnes à l'avantage de qui des aides à la navigation de qualité supérieure sont établies et entretenues sont la population du pays en général, les usagers des lignes aériennes. D'après ce que le ministre a dit, il semble que les États-Unis songent à imposer des frais supplémentaires aux passagers, en d'autres termes, au public qui utilise les services aériens des États-Unis. C'est bien différent de ce que notre gouvernement cherche à faire en imposant des droits pour la disponibilité générale des aides à la navigation dans notre pays, et nous sommes le premier pays à agir ainsi.

**L'hon. M. Truner:** Ces droits se refléteront un jour dans les prix exigés des passagers. Les États-Unis le font directement; nous le ferons indirectement. Chaque pays du monde devra en venir là afin de pouvoir offrir des services de contrôle aérien.

**M. Nielsen:** Précisément, et cela devrait faire l'objet d'un impôt général comme pour la construction et l'entretien de nos grandes routes. Les usagers de nos services de transport routier doivent-ils acquitter des droits spéciaux pour voyager dans les autobus et autres moyens semblables de transport? Plus le ministre étudiera la question, plus il admettra avec moi, j'en suis certain, que l'établissement de routes aériennes sûres et l'entretien de services radio et d'aides à la navigation aérienne dans l'exploitation de ces routes incombent à chacun des citoyens plutôt

[M. Nielsen.]

qu'aux seuls propriétaires et usagers d'avions qui ont recours à ces services. C'est au public en général qu'il appartient de maintenir ce genre de services au pays, et c'est la raison pour laquelle j'engage le ministre à reconsidérer l'opportunité d'inclure les termes «mise en disponibilité» dans cet alinéa. L'usage, oui; mais la mise en disponibilité est quelque chose de trop vague qui s'inspire d'un principe entièrement mauvais.

**M. Barnett:** Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député du Yukon exposer sa thèse. Je me souviens qu'il en a déjà soutenu une semblable. J'ai aussi écouté attentivement la réponse du ministre. De prime abord, le député du Yukon me paraît avoir eu le dessus, surtout en établissant un parallèle avec nos grandes routes. A l'époque où les usagers de ces routes étaient relativement rares, le péage était assez répandu. Mais quand à peu près tout le monde s'est mis à les emprunter, on n'a plus pensé au péage.

Au dire du ministre, l'expansion du trafic aérien est en train de rendre ces frais nécessaires. Mais, si je l'ai bien compris, le député du Yukon soutenait de son côté que, comme les services aériens étaient maintenant utilisés, peut-être pas par tout le monde, mais, à telle ou telle occasion, par presque tous les gens du pays, le parallèle à l'égard de nos grandes routes réfutait l'argument du ministre.

● (5.30 p.m.)

Je n'ai pas approfondi la question autant que le député du Yukon, mais je ferais au ministre une observation. L'argument qu'il invoque est une idée qui semble faire son chemin, si j'ose dire, au ministère des Transports. Sans doute faudra-t-il y consacrer maintes discussions. Le principe en jeu suscite actuellement un vif intérêt sur le littoral de la Colombie-Britannique, à propos des services offerts à ceux qui empruntent les voies maritimes plutôt que les voies aériennes ici en cause.

Je tenais à ce que le ministre sache que la question m'intéresse et que tout compte fait, à l'heure présente, le meilleur argument dans ce cas particulier, semble celui du député du Yukon, du moins à mon avis.